

## APPRÉHENDER LE PROBLÈME HISTORIQUE DE L'ÉTAT SOUS L'APPROCHE DE LA CULTURE POLITIQUE ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION<sup>1</sup>

**Martin Pâquet**

*Collège universitaire Glendon  
Université York, Toronto*

“Nessuno sa meglio di te, saggio Kublai, che non si deve mai confondere la città col discorso che la descrive. Eppure tra l'una e l'altro c'è un rapporto (...)

La menzogna non è nel discorso, è nelle cose”.

Italo Calvino, *Le città invisibili*, pp. 67-68.

“La memoria è ridondante: ripete i segni perché la città cominci a esistere.”.

*Ibid*, p. 27.

### Objet d'étude

“Histoire-carrefour”, l'étude de l'État se glisse entre les césures des spécialités. Souventefois on a déploré, à l'instar du moderniste Richard Bonney, que “les zones de l'histoire qui ont été le plus négligées” soient “les zones-frontières”<sup>2</sup> Dans un

---

<sup>1</sup> L'auteur aimerait remercier pour leurs commentaires et suggestions Andrée Courtemanche, Yves Frenette, Jean Lévesque.

<sup>2</sup> Richard J. Bonney, “Guerre, fiscalité et activités d'État en France (1500-1600): quelques remarques préliminaires sur les possibilités de recherche”, dans Jean-Philippe Genêt et Michel Le Mené (dir.), *Genèse de l'État moderne. Prélèvement et redistribution*, Paris, éditions du C.N.R.S., 1987, p. 193. Blandine Barret-Kriegel établit le même constat dans *L'État et les esclaves. Réflexions pour l'histoire des États*, Paris, Payot, 1989 (1979), pp. 35-37. (Coll.: “Petite Bibliothèque Payot”, P4)

article récent, Jean-Marie Fecteau a renchéri dans le même sens, soulignant la négligence de l'État et du Droit par l'historiographie contemporaine, malgré le renouveau de l'histoire politique.<sup>3</sup> Ces constats peuvent être nuancés au regard des travaux des historiens allemands de la vie quotidienne [*Alltagsgeschichte*], des médiévistes réunis autour de Jean-Philippe Genêt analysant la genèse de l'État moderne et des chercheurs de l'*Istituto Storico Italo-Germanico* de Trente.<sup>4</sup> Plus encore, l'historiographie canadienne et québécoise a amorcé récemment une réflexion sur ces notions historiques, tout en soulignant la pluralité des positions de problème.<sup>5</sup> Problème historique, l'étude de l'État soulève maintes difficultés pour l'historien, par la conception préalable de sa nature et par les méthodes d'analyse à employer. Rebutée par ces difficultés, la recherche traite souvent le problème historique de l'État de

<sup>3</sup> Jean-Marie Fecteau, "Le retour du refoulé: l'histoire et le politique", *Bulletin d'histoire politique*, vol. 2 no 3, hiver 1994, p. 8.

<sup>4</sup> Sur l'*Alltagsgeschichte*, lire entre autres Geoff Eley, "Labor History, Social History, *Alltagsgeschichte*: Experience, Culture, and the Politics of the Everyday- a New Direction for German Social History?", *Journal of Modern History*, vol. 61 no 2, June 1989, pp. 297-343; Carola Lipp, "Histoire sociale et *Alltagsgeschichte*", *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 106-107, mars 1995, pp. 53-66; Alf Lüdtke (dir.), *The History of Everyday Life. Reconstructing Historical Experience and Ways of Life*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1995, 318 p. (Coll.: "Princeton Studies in Culture/Power/History").

Sur la genèse de l'État moderne, la liste est longue. Voir Jean-Philippe Genêt et Bernard Vincent (dir.), *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velásquez, 1986, 312 p.; Genêt et Le Mené (dir.), *op.cit.*, 250 p.; C.N.R.S., *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'État moderne, XIIe-XVIIIe siècles*, Paris, éditions du C.N.R.S., 1988, 354 p.; Jean-Philippe Genêt (dir.), *L'État moderne, genèse. Bilans et prospectives*, Paris, éditions du C.N.R.S., 1990, 352 p.; Noël Coulet et Jean-Philippe Genêt (dir.), *L'État moderne. Le droit, l'espace et les formes de l'État*, Paris, éditions du C.N.R.S., 1990, 236 p.; C.N.R.S. et École française de Rome, *Théologie et droit dans la science politique de l'État moderne*, Rome, École française de Rome, 398 p. (Coll. de l'École française de Rome, 147); C.N.R.S., *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historiques et anthropologiques des pratiques et des représentations*, Rome, École française de Rome, 1993, 476 p. (Coll. de l'École française de Rome, 168); Wim Blockmans et Jean-Philippe Genêt (dir.), *Visions sur le développement des États européens. Théories et historiographies de l'État moderne*, Rome, École française de Rome, 1993, 336 p. (Coll. de l'École française de Rome, 171).

Sur l'*Istituto Storico Italo-Germanico*, voir entre autres Giorgio Chittolini et alii, *Origini dello stato. Processi di formazione statale in Italia fra medioevo ed età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1994, 629 p. (Coll.: "Annali dell'Istituto Storico Italo-Germanico", 39). Nombre d'articles de ce recueil ont été repris dans un numéro spécial du *Journal of Modern History*, vol. 67, Supplement., December 1995, dirigé par Julius Kirshner.

<sup>5</sup> Pour un bilan historiographique des études canadiennes et québécoises récentes, lire Rainer Bachre, "The State in Canadian History", *Acadensis*, vol. 24 no 1, Autumn 1994, pp. 119-133.

façon simplifiante, en gommant sa complexité. Trop souvent, l'État et le Droit ont été réduits à des formes instrumentales, quantifiables et historicistes. Aussi, cette réflexion historique portera sur sur les questions de la nature du phénomène étatique, de ses rapports avec la culture politique et des pratiques méthodologiques pouvant appréhender l'État sous une perspective plus globale et plus complexe.

## Nature de l'État

1. De prime abord, afin de mieux cerner la nature de l'État, il semble pertinent d'indiquer les prémisses de cette réflexion. Ayant étudié les représentations de l'immigrant au sein de la Société civile et de l'État québécois, les phénomènes sociaux m'apparaissent en premier lieu comme des phénomènes d'altérité, puisqu'ils relèvent de la rencontre et des relations dialogiques entre le *Soi* et l'*Autre*, un *Autre* unique ou multiple. Dans leurs relations sociales, le *Soi* et les *Autres* deviennent des acteurs au double sens du terme, c'est-à-dire des agents d'une activité orientée significativement, mais aussi des individus placés en présence d'autrui, qui se représentent sur la scène du social de façon à donner une expression d'eux-mêmes.<sup>6</sup> Ici, tel un dialogue à voix multiples, les acteurs détiennent une autonomie plus ou moins large, poursuivent des objectifs, développent des stratégies répondant à la fois à des finalités particulières contextuelles ou sur une plus longue durée. Bref, ils exercent entre eux des relations mouvantes, instables, fondées sur la constitution d'un champ de savoir, immanentes aux autres rapports sociaux, bref des relations toutes marquées par le pouvoir et sa réciproque, la résistance.<sup>7</sup> Selon Michel Foucault, "le pouvoir, ce n'est pas une institution, et ce n'est pas une structure, ce n'est pas une certaine puissance dont certains seraient dotés: c'est le nom qu'on prête à une situation stratégique complexe dans une société donnée"<sup>8</sup> La dynamique dialogique et complexe de l'exercice du pouvoir par les acteurs se déroule dans un espace précis de cette scène, l'espace du politique,

---

<sup>6</sup> Sur les acteurs comme agents, Max Weber, *Économie et société*, t. 1, *Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1995 (1922), pp. 40-42. (Coll.: "Presses-Pocket-Agora", 171). Sur les acteurs se représentant, Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. 1, *La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1973, pp. 11-24.

<sup>7</sup> Sur la relation entre savoir et pouvoir, Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 32. (Coll.: "Bibliothèque des histoires"). Sur pouvoir et résistance, du même auteur, *Histoire de la sexualité*, t. 1, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1994 (1976), pp. 121-124. (Coll.: "Tel", 248)

<sup>8</sup>*Ibid*, p. 123.

lieu de détermination de l'avenir collectif et de médiation des divisions du social. Enfin, comme le pouvoir relève de l'action, il est en soi immatériel et porteur de sens. Pour l'analyste, l'exercice du pouvoir laisse des indices de sa présence, des éléments observables qui, convenablement sélectionnés et interprétés, permettent d'accéder à la signification des intentions et des stratégies posées.<sup>9</sup>

2. Aussi, avant d'énoncer une problématique de l'État, l'historien devrait considérer des éléments primordiaux qui se trouvent à la genèse de cette construction humaine,<sup>10</sup> soit la présence d'acteurs politiques, la dynamique dialogique de leurs stratégies face à l'altérité, ainsi qu'une sémiologie de l'exercice du pouvoir. D'emblée, les définitions classiques de la sociologie de l'État identifient parmi le tissu social les regroupements d'agents spécialisés, leurs relations stratégiques avec d'autres acteurs et les sens pris par leurs actions dans l'imaginaire politique. Émile Durkheim circonscrit l'État à "un groupe de fonctionnaires *sui generis*, au sein duquel s'élaborent les représentations et les volitions qui engagent la collectivité", représentations et volitions qui ont comme finalité "la discipline morale".<sup>11</sup> Max Weber, lui, conçoit "l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé (...) revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime".<sup>12</sup> Toutefois, cette activité de monopolisation est orientée, donc elle répond à des "représentations de quelque chose qui *doit* être (ou au contraire *ne doit pas*) être".<sup>13</sup> Tout en insistant sur la concentration étatique de divers types de capital",<sup>14</sup> Pierre

<sup>9</sup> Sur l'indice, Georges Mounin, *Travaux pratiques de sémiologie générale*, Toronto, GREF, 1994, p. 41. (Col.: "Theoria", 3)

<sup>10</sup> "L'analyse en termes de pouvoir ne doit pas postuler, comme données initiales, la souveraineté de l'État, la forme de la loi ou l'unité globale d'une domination; celles-ci n'en sont que les formes terminales". Dans Foucault, *La volonté de savoir*, p. 121.

<sup>11</sup> Émile Durkheim, *Leçons de sociologie*, Paris, P.U.F., 1995 (1950), pp. 86 et 106. (Coll.: "Quadrige", 119)

<sup>12</sup> Max Weber, "Le métier et la vocation d'homme politique", *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959 (1919), pp. 100-101. (Coll.: "10/18", 134)

<sup>13</sup> Weber ajoute que "l'État" moderne consiste pour une part non négligeable en une structure de ce genre -en tant qu'elle est un complexe d'activités d'êtres solidaires- *parce que* des hommes déterminés orientent leur activité d'après la *représentation* qu'il existe et doit exister sous cette forme, par conséquent que des représentations orientées juridiquement en ce sens *font autorité*". Dans Weber, *Économie et société*, p. 42.

<sup>14</sup> Dans sa typologie du capital de l'État, Bourdieu identifie ceux de force physique, économique sous la forme de la fiscalité, culturel et informationnel, ainsi que symbolique ou

Bourdieu peaufine la définition wébérienne en accolant la dimension symbolique à ce monopole, puisque l'État "s'incarne à la fois dans l'objectivité sous forme de structures et de mécanismes spécifiques et aussi dans la "subjectivité" ou, si l'on veut, dans les cerveaux, sous forme de structures mentales, de schèmes de perception et de pensée".<sup>15</sup>

3. À l'égard de la sociologie, l'étude historique de l'État renvoie donc à la nature conceptuelle de son objet. Ici, avant même de poursuivre, il s'avère pertinent de souligner la présence de deux pièges dans lesquels l'historien peut aisément s'engouffrer, ceux de la réification conceptuelle et de la classification. Comme tout discours, l'histoire s'exprime au moyen d'instruments conceptuels, celui de l'État en étant un parmi d'autres. Ce qui n'empêche pas le praticien de ce métier d'éprouver un malaise en usant de concepts et de catégories taxonomiques, sensation née de l'inadéquation et de l'anachronisme de ceux-ci.<sup>16</sup> Ce malaise, les pièges de la réification et de la classification contribuent à l'accentuer.

3.1. Premier piège, celui de la réification conceptuelle. L'historien et le praticien des sciences sociales ont maintes fois tendance à réifier l'exercice du pouvoir et ses acteurs collectifs, c'est-à-dire à transformer pour des fins d'analyse explicative des éléments conceptuels, tels que des processus, des relations ou des représentations, en choses.

3.1.1. L'État n'y fait pas exception, puisqu'il est souvent ramené à un substrat tangible, concret, doté d'une stabilité certaine. Ce substrat a pris diverses formes, dont les notions de structure, d'institution et de personnalité en sont les plus communes. Pour Theda Skocpol, l'État se limite à un ensemble

---

juridique, ce dernier type étant objectivé et codifié. Lire Pierre Bourdieu, "Esprit d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique", *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris, Seuil, 1994, pp. 107-131. Pour le sociologue, c'est cette "concentration qui, en tant que telle, constitue l'État en détenteur d'une sorte de méta-capital, donnant pouvoir sur les autres espèces de capital et sur leurs détenteurs". *Ibid*, p. 109.

<sup>15</sup> *Ibid*, p. 107.

<sup>16</sup> Sur l'usage problématique des concepts en histoire, Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, 1971, pp. 157-172 (Coll.: "L'Univers historique"); Philip Abrams, "The Problem of Design: The Formation of States", *Historical Sociology*, Ithaca (New York), Cornell University Press, 1982, p. 189. Sur la classification, Simona Cerutti, "La construction des catégories sociales", *Autrement. Passés recomposés, champs et chantiers de l'histoire*, no 150-151, janvier 1995, pp. 224-234.

d'organisations administratives, policières et militaires, qui sont dirigées et plus ou moins bien coordonnées, par une autorité exécutive. Ces organisations se spécialisent dans l'administration et la coercition.<sup>17</sup> Bien qu'il se défende de considérer l'État comme une chose en soi, Ralph Miliband le délimite à "un certain nombre d'institutions particulières qui, ensemble, constituent sa réalité et agissent les unes sur les autres", parties de ce qu'il appelle un "système d'État".<sup>18</sup> Les théoriciens du droit accordent à l'État une personnalité juridique.<sup>19</sup> Malgré ses mises en garde, Durkheim s'est lui-aussi compromis dans la réification conceptuelle, à un degré moindre il faut bien le dire. Privilégiant les structures au détriment de l'action, le sociologue français en vient à considérer l'État comme "l'organe de la pensée sociale", le "cerveau social".<sup>20</sup>

3.1.2. Éclairant fortement l'objet d'étude, la réification conceptuelle le fige sous une forme plus ou moins objective. Aveuglé, confondant concept et réalité,<sup>21</sup> le scientifique simplifie le réel en ne percevant plus sa complexité. Du coup, il renverse la perspective de la focale, déduisant l'ensemble du processus à partir de la résultante, jugée bien concrète et objective, plutôt que des conditions initiales, plus ou moins évidentes à première vue. Dès lors, nombre d'études du phénomène étatique présument, à l'égal du biologiste Jean-Baptiste Lamarck, que la fonction remplie par l'État crée l'organe. Aussi, pour rendre leur schème explicatif plus cohérent, ces études ont propension à imputer à l'organe étatique des attributs évaluables, quantifiables et instrumentaux, comme son degré de pouvoir. De la sorte, elles privilégient les éléments tangibles, à l'instar des instruments de coercition et d'administration, aux intangibles, relevant de l'intention des acteurs, tels que le sens donné à leurs actions et leur croyance en la légitimité. À partir de ces attributs dûment sélectionnés, ces études établissent des catégories d'analyse à la fois pertinentes à la construction théorique et arbitraires, puisque détachées de la réalité

---

<sup>17</sup> Theda Skocpol, *State and Social Revolution. A Comparative Analysis of France, Russia, and China*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 29.

<sup>18</sup> Ralph Miliband, *L'État dans la société capitaliste*, Paris, Maspéro, 1982, p. 62. (Coll.: "FM/Fondations")

<sup>19</sup> Marc Abélès, *Anthropologie de l'État*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 85. (Coll.: "Anthropologie au présent")

<sup>20</sup> Durkheim, *op.cit.*, pp. 87 et 89. Il nuance néanmoins, ajoutant qu'"il n'est pas exact de dire que l'État incarne la conscience collective. (...) Il n'est que le siège que d'une conscience spéciale, restreinte, mais plus haute, plus claire, ayant d'elle-même un plus vif sentiment". *Ibid.*, p. 86.

<sup>21</sup> Erreur maintes fois dénoncée par Weber. Voir Abélès, *op.cit.*, p. 84.

historique et exprimant des jugements de valeur.<sup>22</sup> Par voie de conséquence, l'État devient une entité structurante et structurée, unifiée et cohérente, extérieure à la société. Le phénomène étatique se ramène ainsi à un héritage à gérer, un donné à infléchir ou un enjeu à disputer.<sup>23</sup>

3.2. Corollaire du premier, le deuxième piège, celui de la classification, est de taille. En éviscérant l'État de son sens, en ne conservant que ses structures instrumentales, il devient possible de classer ses différentes manifestations, à partir des catégories établies préalablement, catégories jugées objectives et déterminantes.

3.2.1. Postulant que les éléments constitutifs d'un modèle historique donné s'expliquent par référence au modèle qui le précède dans le temps, cette classification s'opère en suivant une mise en série séquentielle.<sup>24</sup> Une fois l'ordonnement réalisé, le chercheur peut déduire logiquement des tendances évolutives qui conditionnent et orientent les mécanismes étatiques.<sup>25</sup> Ainsi, en découpant autant de stades historiques uniformes s'échelonnant les uns à la suite des autres, il peut mesurer de façon exhaustive le développement de l'État à l'aune de la Modernisation, du développement du capitalisme, de l'édification de la Nation ou de l'État (*Nation-building*, *State-building* et autres *Province-buildings*).

3.2.2. Sous ses apparences de rigueur et d'objectivité, la classification des phénomènes reliés à l'État risque de semer de nombreux leurres, voilant la complexité du réel aux yeux de l'historien. *Primo*, mentionnons la catégorisation

---

<sup>22</sup> Dans l'établissement de "catégories qui se veulent scientifiques", établies à partir d'une hiérarchie, Pierre Clastres dénonce la prégnance des jugements axiologiques en anthropologie. Ainsi, "les sociétés archaïques sont déterminées négativement, sous les espèces du manque: sociétés sans État, sociétés sans écriture, sociétés sans histoire". Or, leur nature "s'impose bien plus comme positivité, comme maîtrise du milieu naturel et maîtrise du projet social". Lire *La société contre l'État*, Paris, Minuit, 1974, pp. 162, 169 et *passim*.

<sup>23</sup> Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours*. Paris, Seuil, 1990, p. 14. (Coll.: "Points-Histoire", H172)

<sup>24</sup> Bertrand Badie, "L'État moderne: le point de vue du politologue", dans Coulet et Genêt (dir.), *op.cit.*, pp. 214-215.

<sup>25</sup> Exemple parmi tant d'autres de cette perspective classificatrice, celui de Charles Tilly. Se fondant sur l'accumulation et la concentration des moyens de coercition et du capital, son analyse de l'État circonscrit quatre segments temporels entre 990 et 1992, à travers desquels trois modèles d'État émergent en Europe, ceux des empires, des cités-États et des États-nations. Voir son *Coercion, Capital, and European States. AD 990-1992*, Cambridge (Mass.) et Oxford (Grande-Bretagne), Basil Blackwell, 1992, pp. 1-37.

préalable, avec son caractère niveleur, gommant les marges au profit de la moyenne, arbitraire, comme dans le cas de la concentration des moyens de coercition, et parfois vague, lorsqu'il s'agit du degré de "modernité" de l'État. *Secundo*, la disposition séquentielle des éléments de l'analyse établit des corrélations parfois spécieuses pour expliquer la transition d'une séquence à l'autre. Pour reprendre le mot de Blandine Barret-Kriegel, il n'y a pas une différence de degré, mais de nature, entre l'État de Louis XIV et celui de Staline.<sup>26</sup> Le développement d'une bureaucratie n'implique pas nécessairement la modernisation de l'État, pas plus que certaines pratiques sociales, comme le népotisme, ne sous-entendent la persistance d'un conservatisme ancien. Plus encore, la disposition séquentielle sous-estime le jeu présent dans l'élaboration des normes. Ainsi, la transformation du Droit et des institutions étatiques adopte un rythme saccadé par des ruptures paradigmatiques, comme la réforme du Code civil, l'Union de 1840 ou la Révolution tranquille. Il serait plus juste de présenter les changements sous la forme d'une sédimentation s'accumulant suivant une vitesse variable, où les modifications du relief apparaissent à la suite des stratégies des acteurs et de leurs effets plus ou moins importants sur l'environnement. *Tertio*, la classification présente un autre leurre, plus pernicieux encore. Elle subordonne les différentes manifestations de l'État à un ou des mouvements linéaires, croissants ou décroissants, soumis à la loi d'airain du progrès et de l'évolution. Or, qui dit progrès et évolution, dit achèvement. En plaçant l'État sur les rails du déterminisme, à la remorque de la locomotive du changement social, l'historien soumet l'analyse de son objet historique à un point d'arrivée idéal sinon eschatologique. Selon les goûts du jour, cette destination sera celle de la Modernité ou de la Post-Modernité, d'une Fin de l'Histoire à la Francis Fukuyama ou à la George Orwell, ou encore de la disparition de l'État, versions léniniste ou néo-libérale. Devant la complexité du réel, les écueils et les limites d'une telle approche percent en sciences sociales et, plus particulièrement, en histoire.<sup>27</sup> Cette dernière n'est pas une discipline

---

<sup>26</sup> Barret-Kriegel, *op.cit.*, p. 37.

<sup>27</sup> Sur le changement social, Simon Langlois, "Pour une nouvelle analyse du changement social au Québec", dans Simon Langlois et alii, *La société québécoise en tendances, 1960-1990*, Québec, I.Q.R.C., 1990, p. 20 et *passim*. À propos de l'évolutionnisme, Pierre Clastres y voit "l'autre visage de l'ethnocentrisme, la conviction complémentaire que l'histoire est à sens unique, que toute société est condamnée à s'engager dans cette histoire et à en parcourir les étapes qui, de la sauvagerie, conduisent à la civilisation", un "état de la civilisation" qui est arbitrairement désigné comme "civilisation de l'État". Dans *op.cit.*, pp. 161-162. Pour une critique sévère de la notion de progrès en histoire, lire également Christopher Lasch, *The True and Only Heaven. Progress and its Critics*, New York et Londres, W. W. Norton, 1991, pp. 120-167.



téléologique. Ses praticiens ne s'intéressent pas à la déduction et la prédiction des finalités humaines, mais bien plutôt à la compréhension des modalités, des actions des êtres humains et de leurs significations. Bref, ce n'est pas le sens de l'Histoire, mais les sens *dans* l'Histoire qui intéressent l'historien.

4. Pouvons-nous éviter ces pièges? Comment appréhender la mouvance complexe de l'État? Comment l'interpréter ensuite dans une mise en discours historien? Pour répondre à ces interrogations, il nous faut retourner sur le terrain, aux sources dans les deux sens du terme, en adoptant toujours une conceptualisation souple et opératoire.<sup>28</sup>

4.1. Tout d'abord, il nous faut retourner aux assises de toute analyse de l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire aux *acteurs* politiques, producteurs à la fois de normes régulatrices de leurs rapports sociaux, et de symboles comme facteurs d'adhésion et de socialisation. Il faut bien garder à l'esprit ce truisme: sans la présence des acteurs politiques, il ne saurait être question d'État.<sup>29</sup>

4.2. Puis, il nous faut s'attacher à identifier chez les acteurs les indices de leurs *représentations mentales*. Éléments de référence pour l'identification et la socialisation, elles fournissent aux acteurs des modalités d'interprétation de l'environnement social. S'inscrivant dans l'espace et le temps, les représentations sont d'échelle variable. Lorsqu'elles font autorité, elles vont orienter subséquentement leurs actions.<sup>30</sup> Formant

---

Le conseil de Jacques Chiffolleau et de Bernard Vincent pourrait nous être utile afin d'écartier tout évolutionnisme. Pour eux, "l'analyse, l'introspection historiographique apparaît comme une nécessité impérieuse. Suivre la construction progressive de l'objet historique *État* ou même *État et Église* devient en effet le meilleur antidote contre les projections et les simplifications en tous genres". Il nous faut "saisir les images changeantes que cette historiographie nous renvoie de l'institution, de ses contours, de ses fonctions et des rapports qu'entretiennent alors le religieux et le politique". Il nous faut "analyser ensuite la mise en place, au cours des cent-cinquante dernières années, du cadre historiographique dans lequel nous vivons toujours". Voir "État et Église dans la genèse de l'État Moderne. Premier bilan", dans Genêt et Vincent (dir.), *op.cit.*, p. 298.

<sup>28</sup> Abélès, *op.cit.*, pp. 85-86.

<sup>29</sup> À ce propos, Roberto Bizzocchi note qu'il n'existe pas de "degré zéro" du fonctionnement d'une institution. Contre l'affirmation d'Aristote sur les lois qui doivent gouverner les citoyens, Bizzocchi réplique que, derrière toute loi, il y a des êtres humains qui usent de la loi comme instrument de leur pouvoir. Dans "Stato e/o potere: Una lettera a Giorgio Chittolini", *Scienza e politica*, vol. 3, 1990, pp. 57-58.

<sup>30</sup> Selon Max Weber, "l'«État» moderne consiste pour une part non négligeable en une structure de ce genre -en tant qu'elle est un complexe d'activités d'êtres solidaires- parce que des hommes déterminés orientent leur activité d'après la *représentation* qu'il existe et doit exister sous cette forme, par conséquent que des représentations orientées juridiquement en

système,<sup>31</sup> les représentations constituent la matière première des normes et des symboles. Ici, l'État devient plus qu'un appareil administratif. Dès lors, le phénomène étatique constitue une figure politique abstraite, un type efficace de représentation collective,<sup>32</sup> dont la signification première renvoie au principe de souveraineté. L'histoire de l'État devient donc, selon les termes de Pierre Rosanvallon, "le produit d'une articulation entre l'histoire des faits et l'histoire des idées et des représentations sociales".<sup>33</sup>

4.3. Ensuite, à partir des fragments du réel disposés sur le terrain du chercheur comme autant d'indices, il nous faut reconstituer *la gestion des relations d'altérité* par les acteurs de l'État, puis les enjeux qui structurent les actions subséquentes, ainsi que les stratégies qui prennent sens dans des contextes donnés.<sup>34</sup> La notion d'altérité s'avère un élément préalable à toute analyse du pouvoir et des rapports de domination. En renvoyant une image de *Soi*, le rapport à l'*Autre*, seul ou multiple, donne aux représentations à la fois sens et pertinence. Dès ce moment, à partir des convergences et des divergences perçues, les acteurs étatiques peuvent catégoriser en suivant des normes, normes autant plus légitimes qu'elles répondent à un ordre rationnel, ordre qui prend parfois un aspect disciplinaire.

4.3.1. La croyance en la légitimité et le maintien de la discipline s'orientent par rapport à un horizon de l'action politique, soit l'image de *Soi* comme communauté politique, ou plus précisément la représentation symbolique du *bonum commune*, du *bien commun*. Afin que cette représentation du bien commun soit efficace, qu'elle remplisse sa fonction symbolique de socialisation, qu'elle permette de perpétuer à la fois légitimité et discipline, il est important qu'elle soit nourrie et partagée par des acteurs sur un même territoire, nouant

---

ce sens *font autorité*". Dans *Économie et société*, p. 42. Sur l'État comme représentation, voir Abélès, *op.cit.*, pp. 81-83; Abrams, *op.cit.*, p. 189; du même auteur, "The Difficulty of Studying the State", *Journal of Historical Sociology*, vol. 1 no 1, March 1988, pp. 79-80; Martin Pâquet, "Le Fleuve et la Cité. Représentations de l'immigration et esquisses d'une action de l'État québécois, 1948-1968", Québec, Université Laval, thèse de doctorat en histoire, 1995, pp. 7-12.

<sup>31</sup> Pour les systèmes de représentations dans l'espace du politique, voir Lucien Sfez, *La politique symbolique*, Paris. P.U.F., 1993 (1978), p. 14 et *passim*. (Coll.: "Quadrige", 148)

<sup>32</sup> D'ailleurs, il est possible d'étudier l'État comme un idéal-type, suivant en cela la méthode wébérienne. Voir entre autres Badie, *op.cit.*, p. 211 et Barret-Kriegel, *op.cit.*, p. 39.

<sup>33</sup> Rosanvallon, *op.cit.*, p. 14.

<sup>34</sup> Badie, *op.cit.*, p. 212.

entre eux des relations à l'intérieur de réseaux de communication.<sup>35</sup> Dès lors, lorsque ces réseaux d'acteurs sur un même territoire acquièrent une certaine permanence grâce à la reproduction des normes comportementales et des symboles de socialisation, reproduction assurée entre autres par la codification du Droit et par les actes d'institutions, il est possible de parler d'État.<sup>36</sup>

4.3.2. Usant de la norme et du symbole, les acteurs étatiques gèrent l'altérité politique en déterminant des enjeux de légitimation et de discipline, ainsi que des stratégies du regard,<sup>37</sup> de commémoration,<sup>38</sup> de reproduction,<sup>39</sup> d'alliance, de rivalité, de neutralité,<sup>40</sup> etc. Pour ce faire, afin d'exercer leur pouvoir, ils doivent projeter un champ de savoir. Ici, la question de la *catégorisation* ou plutôt, en ce qui concerne plus précisément l'action étatique, de la *citoyenneté* devient capitale. Le rôle premier de l'État est d'assigner aux

---

<sup>35</sup> Pierangelo Schiera, "Legitimacy, Discipline, and Institutions: Three Necessary Conditions for the Birth of the Modern State", *Journal of Modern History*, vol. 67, Supplement, December 1995, pp. S30-S31.

<sup>36</sup> Schiera pose une double hypothèse de l'État. D'une part, l'État devient "a point of unity between the institutional aspect of the organization of power, the ideological aspect concerned with the legitimacy of its function vis-à-vis the subjects, and the disciplinary aspect connected with determining the collective behavior of the subject". D'autre part, "the etymology of the word "state" expresses a sense of duration connected to the notion of a mechanism whereby a certain behavioral norms (especially prohibition) created by me in a previous period become assimilated as natural and ineluctable laws (i.e. coercions). This seems to be the direction in which the "statutory" and "governing" tendencies typical of modern politics tend". Voir *ibid*, p. S30.

<sup>37</sup> Importantes dans la présentation d'une image de *Soi* au monde, ainsi que pour entretenir une croyance en la légitimité. Voir Yoshimi Shun'ya, "Les rituels politiques du Japon moderne. Tournées impériales et stratégies du regard dans le Japon de Meiji", *Annales H.S.S.*, no 2, mars-avril 1995, pp. 341-371.

<sup>38</sup> Sur l'usage de la commémoration comme stratégie étatique, voir entre autres dans la somme monumentale sous la direction de Pierre Nora, *Les lieux de mémoires*, le tome premier consacré à *La République*. Paris, Gallimard, 1984. Aussi John Bodnar, *Remaking America. Public Memory Commemoration and Patriotism in the Twentieth Century*, Princeton, Princeton University Press, 1992, pp. 169-253; Michael Kammen, *Mystic Chords of Memory. The Transformation of Tradition in American Culture*, New York, Vintage Books, 1991, pp. 444-480 et 571-617.

<sup>39</sup> Voir les nombreux ouvrages de Pierre Bourdieu, en particulier *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, 1989, 569 p.

<sup>40</sup> Présentes dans le système de gouverne et plus généralement dans l'espace du politique, les stratégies d'alliance, de rivalité et de neutralité permettent de maîtriser le rituel politique, processus dispensateurs de puissance assurant des situations satisfaisantes. Ces processus sont accomplis par des sources disposant de l'autorité suprême sur l'ensemble de la société. Voir Vincent Lemieux, *Le Parti libéral du Québec. Alliances, rivalités et neutralités*, Sainte-Foy, P.U.L., 1993, p. 5.

individus une identité politique avec des attributs particuliers, au sens changeant. Cette identité construite, l'État la codifie dans le Droit, la mesure avec les recensements,<sup>41</sup> l'étudie par les différentes commissions d'enquête,<sup>42</sup> l'inculque grâce au système scolaire, la gère par l'administration. Une première catégorisation se fonde sur les références symboliques de la communauté politique, du territoire et de la souveraineté. Apparaissent dès lors les catégories fondamentales du Sujet et du Citoyen, dotés de droits, de libertés et de responsabilités. Par antinomie, puisqu'ils sont privés à des degrés divers de ces attributs, d'autres catégories parallèles naissent simultanément, celles plus anciennes de l'Étranger, de l'Aubain, du Dénizen, du Naturalisé, et celles plus contemporaines du Ressortissant étranger, de l'Immigrant, du Résident permanent.<sup>43</sup> Par la suite, une deuxième catégorisation de l'État correspond à sa gestion des divisions du social à l'intérieur de son territoire. Ainsi, l'État catégorise selon le sexe, l'âge, la langue, l'origine ethnique, la propriété, le revenu, la profession, le respect de la loi, les besoins en termes de santé, d'éducation, d'assistance sociale, etc.

4.3.3. Ces deux types de catégorisation adoptent des dynamiques particulières car l'altérité politique, *a fortiori* étatique, n'est pas une relation binaire, comme le serait l'échange économique. En effet, pour reprendre le mot du philosophe Emmanuel Lévinas, "l'État commence dès qu'il y a trois",<sup>44</sup> puisqu'il nécessite arbitrage et médiation afin d'assurer la pérennité du bien commun sur un même territoire. Dans toute catégorisation étatique, trois types d'acteurs sont présents, soit ceux qui la pratiquent, ceux qui en sont l'objet et ceux qui l'acceptent car ils la considèrent comme légitime. Aussi, pour que l'État se conçoive, pour reconstituer les dynamiques de la médiation, il est approprié d'écarter toute analyse limitant l'activité étatique à deux pôles, telle que celles centrées sur les binômes dominants-dominés ou Société civile-État. Même lorsqu'un groupe social monopolise pour la poursuite de ses intérêts l'appareil d'État, l'obéissance issue du rapport de domination n'est pas unilatérale, puisqu'il y a toujours une médiation avec les divers groupes de dominés pour s'assurer un consentement plus large et réduire d'autant leurs résistances.

---

<sup>41</sup> Bruce Curtis, "On the local construction of statistical knowledge: Making up the 1861 census of the Canadas", *Journal of Historical Sociology*, vol. 7 no 4, December 1994, pp. 416-434.

<sup>42</sup> Adam Ashforth, "Reckoning Schemes of Legitimation: On Commissions of Inquiry as Power/Knowledge Forms", *Journal of Historical Sociology*, vol. 3 no 1, March 1990, pp. 1-22.

<sup>43</sup> Sur ces catégorisations, voir Pâquet, *op.cit.*, 429 p.

<sup>44</sup> "Lévinas: au nom d'autrui", *L'Express*, 13 juillet 1990, p. 64.

5. En posant le problème de la gestion étatique de l'altérité, le chercheur ne considère plus l'État comme un interlocuteur détaché de la société. Bien au contraire, il apparaît beaucoup plus comme un complexe d'activités d'êtres solidaires,<sup>45</sup> complexe profondément enchâssé dans le tissu de la communauté politique.<sup>46</sup> Sa dynamique se veut relationnelle et dialogique. Elle emprunte celle d'un ensemble de processus plus ou moins linéaires issus d'une longue série d'actes d'institution, actes se présentant "avec toutes les apparences du *naturel*"<sup>47</sup> Là où l'on peut le mieux discerner les indices de l'État, c'est à cet endroit plus ou moins bien défini où l'on trouve une fréquence plus élevée des actes de normalisation et de symbolisation, une concentration complexe qui permet leur cristallisation institutionnelle, et non pas dans "un foyer unique de souveraineté d'où rayonneraient des formes dérivées et descendantes"<sup>48</sup> ou dans une réification sous la forme d'un acteur collectif autonome. À ce propos, il me semble plus juste de parler d'*élaboration* de l'État, d'un processus issu d'une activité, d'un travail intellectuel des acteurs impliqués, plutôt que de *formation*, terme qui sous-entend une réification d'un phénomène abstrait. Enfin, en identifiant l'État comme une manifestation historique, l'historien indique que cette production humaine n'a pas existé de tous temps et qu'elle n'est pas non plus éternelle. À la fin du Moyen Âge, l'État n'était pas le seul mode d'organisation politique possible ou concevable. Sa configuration et sa pertinence varient d'un site historique à l'autre.<sup>49</sup> Bref, l'État relève du *phénomène culturel*.

---

<sup>45</sup> Weber, *Économie et société*, p. 42.

<sup>46</sup> Alan C. Cairns, "The Embedded State: State-Society Relations in Canada", *Reconfigurations. Canadian Citizenship and Constitutional Change*, Toronto, McClelland and Stewart, 1995, p. 33.

<sup>47</sup> Bourdieu, "Esprit d'État...", p. 107. Sur l'État comme processus, voir Abrams, *loc.cit.*, pp. 59-89; Philip Corrigan et Derek Sayer, *The Great Arch. English State Formation as Cultural Revolution*, Oxford et New York, Basil Blackwell, 1985, pp. 1-13; Bruce Curtis, "Class Culture and Administration: Educational Inspection in Canada West", dans Alan Greer et Ian Radforth (dir.), *Colonial Leviathan. State Formation in Mid-Nineteenth Century Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, pp. 106-107.

<sup>48</sup> Foucault, *La volonté de savoir*, p. 123.

<sup>49</sup> Badie, *op.cit.*, pp. 211-212. Clastres mentionne que "la véritable révolution, dans la protohistoire de l'humanité" est celle du politique, "cette apparition mystérieuse, irréversible, mortelle pour les sociétés primitives, ce que nous connaissons sous le nom d'État". Dans *op.cit.*, p. 172.

## Culture politique

1. Suggérons un angle d'approche pour appréhender la complexité du phénomène historique de l'État. Producteur de normes et de symboles,<sup>50</sup> définisseur d'une référence collective<sup>51</sup> mais aussi figure politique abstraite et représentation globale faisant partie de l'imaginaire politique,<sup>52</sup> l'État inscrit de plain pied, en suivant diverses modalités,<sup>53</sup> dans la construction d'une *culture politique*.

1.1. Notion polysémique,<sup>54</sup> la culture politique est l'objet d'étude par nombre de politologues qui voient en elle une option de rechange à opposer au paradigme du *rational choice*.<sup>55</sup> Elle ne s'entend pas ici au sens plus strict

<sup>50</sup> Gérard Bergeron, *Petit traité de l'État*, Paris, P.U.F., 1990, pp. 14-15.

<sup>51</sup> Au sens donné par Fernand Dumont à ce concept. Voir *Genèse de la société québécoise*, Boréal, Montréal, 1993, pp. 339-340 et *passim*. Pour une réflexion relative à l'usage de la référence et de la culture politique, lire André-J. Bélanger, "La culture politique: et la lune descend sur le temple qui fut...", dans Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont*, Sainte-Foy/Québec, P.U.L./I.Q.R.C., 1995, pp. 201-216.

<sup>52</sup> Rosanvallon, *op.cit.*, p. 14; Pâquet, *op.cit.*, pp. 7-12..

<sup>53</sup> Jean-Marie Fecteau identifie quatre facettes par lesquelles le politique, comme "dimension collective de l'activité sociale", pénètre la culture d'une société donnée. Partant du particulier vers le général, il cerne l'impact de la présence étatique sur la culture. Puis, il présente les "formes symboliques d'intégration formelle au tout social" débouchant "sur des rites politiques". Ensuite, il se penche sur les "formes de coagulation collective", telles que la Nation et l'État, qui permettent "la démarcation d'un espace collectif spécifique", "cadre à tout un ensemble de manifestations culturelles". Enfin, Fecteau conclut sur les traits globaux d'une culture *normative* déjà présente "dans un contexte sociétal déjà construit". Dans "Politique, culture et mouvements sociaux au Québec: problématique pour une mise en perspective historique", *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, vol. 30 no 1, Printemps/Spring 1995, pp. 20-28.

<sup>54</sup> Remontant aux Lumières françaises et à l'*Aufklärung* allemand, l'histoire de l'usage du concept de culture politique est longue. Sur ce sujet, lire Michael Brint, *A Genealogy of Political Culture*, Boulder (Colorado), Westview Press, 1991, 147 p. (Coll.: "Political Culture Series"). Toutefois, depuis l'étude paradigmatique de Gabriel Almond et Sidney Verba, *The Civic Culture: Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, Princeton, Princeton University Press, 1963, nombre de politologues et d'anthropologues ont développé ce concept pour le rendre opératoire dans le cadre de leur schème explicatif. Pour une typologie des tendances contemporaines, voir John R. Gibbins, "Introduction", dans John R. Gibbins (dir.), *Contemporary Political Culture. Politics in a Postmodern Age*, Londres, SAGE, 1989, pp. 2-3. (Coll.: SAGE Modern Politics Series", 23)

<sup>55</sup> Ronald Inglehart, "The Renaissance of Political Culture", *American Political Science Review*, vol. 82 no 4, December 1988, p. 1203. Proclamant leur refus du *rational choice*, voici un florilège des travaux les plus marquants sur la culture politique: Paul R. Abramson et

donné par les sociologues, soit l'expression plus ou moins institutionnalisée de valeurs formalisées dans une production spécifiable, s'adressant soit à l'élite, soit à la masse.<sup>56</sup> Une définition plus large s'avère plus pertinente. Les anthropologues préfèrent parler de cet ensemble des acquis communs d'une communauté, ici politique, que sont les croyances, les normes, les valeurs et les représentations, les expressions et les réalisations issues de ce système d'acquis.<sup>57</sup> Le politologue Richard Toft précise en ajoutant que la culture politique, constituant la *weltanschauung* des acteurs, donne sens et justification à leurs actions.<sup>58</sup>

1.2. Toutefois, la culture politique n'est pas que consensus, mais aussi conflit. L'historien Edward P. Thompson souligne l'importance des fractures, des oppositions et des contradictions présentes à l'intérieur du système culturel, véritable *champ de force social* -je souligne- agissant entre divers antagonismes, champ dans lequel le sujet historique est immergé.<sup>59</sup> Dans son expérience quotidienne, ce dernier peut ainsi développer des attitudes d'autonomie et de

---

Ronald Inglehart, *Value Change in Global Perspective*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1995, 180 p.; Gabriel A. Almond, "Comparative Political Systems", *The Journal of Politics*, vol. 18 no 3, August 1956, pp. 391-409; Almond et Verba, *op.cit.*; Gibbins (dir.), *op.cit.*, 264 p.; Ronald Inglehart, *The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, Princeton, Princeton University Press, 1977. 482 p.; du même auteur, *Culture Shift in Advanced Industrial Society*, Princeton, Princeton University Press, 1990, 484 p.; Roger W. Lotchin, "The Political Culture of the Metropolitan-Military Complex", *Social Science History*, vol. 16 no 2, Summer 1992, pp. 275-299; Robert C. Tucker, "Culture, Political Culture, and Communist Society", *Political Science Quarterly*, vol. 88 no 2, June 1973, pp. 173-190. Pour deux exemples canadiens et québécois: Ralph Heinzman, "The Political Culture of Quebec", *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 16 no 1, March/Mars 1983, pp. 3 -59; Guy Laforest, "La culture politique canadienne et la Charte des droits", dans *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Sillery, Septentrion, 1992, pp. 173-205.

<sup>56</sup> Définition de Raymond Williams, *Culture and Society, 1780-1950*, New York, Columbia University Press, 1983, pp. xvi-xviii. Fecteau la reprend pour mieux s'en dissocier dans "Politique, culture..." , p. 21.

<sup>57</sup> Alex Mucchielli, *Les mentalités*, Paris, P.U.F., 1985, p. 10. (Coll.: Que sais-je?", 545)

<sup>58</sup> Richard Toft, "Political Change and Political Culture in Britain, 1959-87", dans Gibbins (dir.), *op.cit.*, p. 53.

<sup>59</sup> Sur la culture comme conflit, voir Edward P. Thompson, *Customs in Common. Studies in Traditional Popular Culture*, New York, The New Press, 1993, p. 6. Sur la culture comme champ de force social, voir du même auteur, "Eighteenth-Century English Society: Class Struggle without Class?", *Social History*, vol. 3 no 2, May 1978, pp. 151 et *passim*. Repris dans Alf Lütke, "Introduction. What is the History of Everyday Life and Who are its Practitioners?", dans Lütke, *op.cit.*, p. 7.

solidarité, comme autant de manifestations de sa résistance.<sup>60</sup> Dès lors, la culture se marie au politique, à la fois dans ses dimensions de détermination d'un avenir commun et de lieu de gestion des divisions du social.

1.3. En prenant appui sur le repère de l'acteur, la culture politique s'exprime en suivant deux orientations. La première est en quelque sorte intériorisée par chacun des membres partageant une culture commune. Il est alors question de représentations, de références et de principes culturels de l'ordre des valeurs, des normes et des symboles. La seconde se projette de l'individu vers l'extérieur. Pour l'acteur, la culture prend alors la forme d'expressions, de productions, de manières de vivre et d'utilisation des éléments présents dans l'environnement.<sup>61</sup>

1.4. Soulignée par Toft, la dimension du *sens* est fondamentale dans la compréhension d'une culture politique donnée. Cette dernière ne saurait se limiter à une série de paramètres et de variables aux fins de construction théorique. S'il y a construction, elle relève de l'objet culturel lui-même, de ce système de significations s'édifiant dans l'espace du politique. S'il y a des ouvriers, ce sont ces êtres sociaux actifs, qui tentent de donner du sens au monde environnant et de l'interpréter en fonction de la logique et de l'organisation de leurs actions. En produisant du sens, la culture comme *champ de force*, fait le lien entre l'expérience individuelle et les relations sociales.<sup>62</sup>

2. À l'image de l'archéologue qui déblaie dans l'épaisseur des scories du temps les vestiges d'une cité ensevelie, l'historien dégage les sédiments accumulés de ce qui furent des éléments de culture politique. Devant l'artéfact de l'État, phénomène culturel, l'opération d'excavation historique emprunte les mêmes procédés. Tout d'abord, l'historien doit tenter de retracer la présence des acteurs impliqués de part et d'autre à l'intérieur du processus d'élaboration de

---

<sup>60</sup> Les historiens de l'*alltagsgeschichte* ont analysé parmi la classe ouvrière allemande cette culture de résistance et ses incidences politiques. Voir entre autres Eley, *loc.cit.*, p. 324; Wolfgang Kaschuba, "Popular Culture and Workers' Culture as Symbolic Orders: Comments on the Debate about the History of Culture and Everyday Life", dans Lüdtkke, *op.cit.*, pp. 169-197; Alf Lüdtkke, "What Happened to the "Fiery Red Glow"? Workers' Experiences and German Fascism", dans Lüdtkke, *op.cit.*, pp. 198-251.

<sup>61</sup> Mucchielli, *op.cit.*, p. 11.

<sup>62</sup> Sur les limites imposées à la culture politique, Toft, "Political Change...", dans Gibbins (dir.), *op.cit.*, p. 53. Sur le système de significations s'édifiant dans l'espace du politique, Clifford Geertz, "The Politics of Meaning", *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, 1973, p. 312. Sur le lien entre expérience individuelle et relations sociales, Lipp, *loc.cit.*, p. 55.



l'État. Puis, afin de reconstituer leur environnement culturel, pour mieux comprendre les attitudes et les conduites subséquentes, le praticien de l'histoire politique s'intéresse non seulement aux comportements des acteurs et à leurs effets, mais aussi à ce qui relève des perceptions et des sensibilités.<sup>63</sup>

2.1. Les acteurs politiques laissent des indices de leur passage dans la durée, des traces de leurs actions et de leurs modes de rationalité inhérents. Confronté au phénomène historique de l'État et à son exercice du pouvoir, le chercheur peut poursuivre deux pistes, celle des moyens coercitifs assurant une discipline et celle de la croyance en la légitimité.

2.1.1. De toutes les manifestations étatiques, la coercition disciplinaire est celle qui laisse les indices les plus évidents, voire les plus nombreux. D'ailleurs, l'historien et le praticien des sciences sociales ont maintes fois circonscrit l'État en analysant de prime abord les éléments de sa culture disciplinaire. En Occident, l'élaboration de l'État emprunte, en grande partie, les voies d'une monopolisation croissante des institutions devant garantir l'ordre et la discipline internes et externes. Cette dynamique suit le rythme des modifications du comportement social des individus, du jeu constant des résistances, des consentements et des contraintes. D'une part, les acteurs étatiques tendent à neutraliser de plus en plus les conflits privés en réservant l'exclusivité de l'usage de la violence physique à des groupements spécialisés, spécialement mandatés à cette fin, clairement identifiés au sein de la société, chargés de l'administration et de l'exécution des normes.<sup>64</sup> D'autre part, ils usent du Droit, dont la procédure devient de plus en plus rationnelle.<sup>65</sup> Des agents spécialisés, juristes et législateurs, codifient ces normes. Ils en règlent leur application entre autres par l'établissement de catégories normatives, durables, agencées selon un ordre réglementaire, et par la sanction des déviances.<sup>66</sup> À travers le maintien d'un ordre et d'une discipline, la gestion

---

<sup>63</sup> Bernard Guenée et de Jean-François Sirinelli, "L'histoire politique", dans François Bédarida (dir.), *L'histoire et le métier d'historien en France, 1945-1995*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1995, pp. 309-310.

<sup>64</sup> Dans *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975 (1969), 320 p. (Coll.: "Presses-Pocket", 80), Norbert Élias a élaboré tout un modèle explicatif mettant en parallèle les logiques de l'auto-contrainte individuelle et de la monopolisation de la violence physique légitime depuis le Moyen Âge. Voir aussi Badie, *op.cit.*, pp. 215-217; Bourdieu, "Esprit d'État...", *op.cit.*, pp. 109-110; Schiera, *loc.cit.*, p. S14; Tilly, *op.cit.*, pp. 67-95 et *passim*.

<sup>65</sup> Max Weber, *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard, pp. 357-358 (Coll.: "Bibliothèque des sciences humaines").

<sup>66</sup> Grâce à sa transcendance, le Droit surplombe l'éphémère durée des individus. Lorsqu'il est gardé et transmis, il assure la perpétuation non seulement d'une conception de la discipline

étatique de l'altérité obéit bien sûr à la rationalité d'une domination d'un ou de divers groupes sociaux sur les autres individus, *mais aussi* à la nécessité d'une médiation entre les divisions du social.

2.1.2. Cependant, limiter l'étude de l'État aux seuls aspects disciplinaires serait tronquer largement son sens et se méprendre sur son efficacité. En effet, comment saisir pleinement le comportement d'individus qui, dans l'absence de toute contrainte extérieure, par commodité ou par conviction, en viennent à obéir? Pourquoi des membres de la communauté politique organisée en État acceptent-ils de payer des impôts ou de respecter le code de la route? Ainsi est mise en évidence la condition *sine qua non* de la domination étatique, soit la croyance en la légitimité de l'État.<sup>67</sup> Ici, comme phénomène culturel, l'État prend une dimension proprement relationnelle et dialogique. La question de la légitimité constitue un élément-clé de la gestion étatique de l'altérité. Bien sûr, dans la poursuite de leurs intérêts, les acteurs étatiques nourrissent cette croyance du citoyen par plusieurs moyens. Mentionnons la propagande et ses instruments, la rhétorique (la *persuasio*), l'iconographie, la mise en scène de la vie courante de l'État et du Prince, la pesanteur d'institutions dont peu à peu l'État s'arroge le contrôle, etc.<sup>68</sup> Toutefois, pour ceux qui la partagent, cette conviction fait partie intégrante de leur construction mentale de la réalité. Elle permet de garder une consonance avec l'environnement politique et d'en interpréter les divers éléments. Captant et sélectionnant les informations préalables de façon imparfaite, le citoyen fait donc des choix acceptables compte tenu de ce qu'il sait et développe des stratégies liées à la situation du moment.<sup>69</sup> La croyance en la légitimité de l'État délimite donc un espace de

---

mais aussi d'une identité codifiée, d'une empreinte de l'État. Barret-Kriegel, *op.cit.*, p. 98. Abélès souligne qu'une des caractéristiques de la société moderne repose dans l'inscription de la relation d'obéissance dans une représentation de l'ordre réglementaire. Voir *op.cit.*, p. 83.

<sup>67</sup> Abélès, *op.cit.*, pp. 79-80; Abrams, *loc.cit.*, pp. 79-80; Schiera, *loc.cit.*, p. S14; Bourdieu, "Esprit d'État...", *op.cit.*, pp. 112-114. Pour Bourdieu, la question de la légitimité "renvoie à la concentration d'un capital symbolique d'autorité reconnue qui, ignoré de toutes les théories de la genèse de l'État, apparaît comme la condition ou, à tout le moins, l'accompagnement de toutes les autres formes de concentration, si du moins elles doivent avoir une certaine durée". Ainsi "l'État, qui dispose des moyens d'imposer et d'inculquer des principes durables de vision et de division conformes à ses propres structures, est le lieu par excellence de la concentration et de l'exercice du pouvoir symbolique". *Ibid.*, pp. 116-117.

<sup>68</sup> Jean-Phillipe Genêt, "Conclusion", dans Blockmans et Genêt (dir.), *op.cit.*, pp. 317-318.

<sup>69</sup> L'acteur fait preuve ici d'une rationalité *limitée*, selon le sens que l'économiste Herbert Simon donne à ce concept. Lire Herbert A. Simon, *The Sciences of the Artificial*, Cambridge, M.I.T. Press, 1968.

médiation entre citoyens et acteurs étatiques, espace dans lequel s'élaborent des normes de réciprocité et se constituent des réseaux d'engagement civique au sein de la communauté politique. Cet espace, ce "*social capital*" rendent possible l'établissement de stratégies de coopération entre les différents acteurs afin d'obtenir des bénéfices mutuels, tout en assurant une efficacité plus grande aux institutions politiques dans leur exercice du pouvoir.<sup>70</sup> L'amenuisement de ce "*social capital*", la remise en cause de la légitimité réduisent d'autant la capacité des acteurs étatiques à exercer leur pouvoir. Pour mieux saisir la construction historique de l'État, en parallèle avec une étude de la norme disciplinaire, l'historien pourrait ainsi retracer les indices laissés par la croyance en la légitimité, reconstruire ces modes de rationalité orientant les enjeux et les stratégies des acteurs dans le champ de l'État. Puis, il pourrait se pencher sur ses conditions d'élaboration, de ses références, ses symbolisations, ses rituels et ses pratiques, ou encore sur ses déficiences et sur les comportements de déviance qui en découlent.<sup>71</sup>

2.2. En plus des comportements des acteurs et de leurs effets, une histoire de la culture politique faisant de l'État son objet d'étude se doit de s'intéresser au domaine des perceptions et des sensibilités. Sans cette plongée dans l'esprit humain, la nature de l'État, sa fonction primordiale de catégorisation, la question du sens et bien d'autres éléments s'en trouvent évacués. Ici, en s'écartant des études sur les idéologies, souvent globalisantes et abusivement structurantes, tout le champ de l'histoire des représentations politiques s'ouvre désormais au chercheur. Ne retenons ici que trois sujets de réflexion, soit les représentations globales du territoire et de la communauté politique, ainsi que les rapports entre le religieux et le politique.

2.2.1. L'exercice du pouvoir de l'État s'inscrit sur les êtres dans le temps et dans l'espace. L'historien connaît bien cette dernière dimension, point de convergence de la recherche sur l'État. Après tout, le politique a été souvent ramené à la lutte pour la conquête du territoire, aux fins de contrôle et

---

<sup>70</sup> Robert D. Putnam, *Making Democracy Work. Civic Tradition in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press, 1993, pp. 167-176. Ne pas confondre le "*social capital*" avec le capital social, notion plus restrictive employée par Pierre Bourdieu, qui renvoie aux avantages que procurent à un individu son positionnement social, ses réseaux d'appartenance familiales et de solidarité, etc.

<sup>71</sup> Déjà, l'histoire sociale analyse les déviations normatives, par exemple en ce qui concerne la sexualité. Elle établit la déviance comme un barème jugeant l'obédience aux normes sociales, sinon étatiques. Parmi tant d'exemples, comme la fiscalité renvoie à la légitimité de l'État, une histoire de la fraude fiscale est-elle envisageable?

d'exploitation. L'historien a donc retracé l'État à travers ses diverses manifestations spatiales, son implantation dans une aire délimitée par des frontières, ses conflits et ses guerres avec ses concurrents extérieurs pour la défense ou l'expansion territoriale, son établissement d'un contrôle interne sur ses administrés, ses politiques d'aménagement du territoire, d'exploitation des ressources, etc.<sup>72</sup> Cependant, toutes ces manifestations ne sont pas mécaniques. Les acteurs leur donnent des sens particuliers. Avant de se présenter sous ses incidences socio-économiques et militaires, le rapport spatial de l'État relève en premier de la connaissance et de la culture.

2.2.1.1. Aussi, son étude implique une réflexion sur le territoire, entendu ici comme la production mentale d'un lieu de relations.<sup>73</sup> Dans ses rapports avec les autres ordres de pouvoir, l'État délimite son aire, fixe les balises, trace les lignes. Pour ce faire, les acteurs se représentent l'espace étatique et l'instituent sous forme d'un territoire en se l'appropriant, le contrôlant et en justifiant ses frontières.<sup>74</sup> Sur cette surface occupée, l'appareil étatique établit une territorialité, c'est-à-dire des comportements normatifs, s'exprimant dans le cadre d'un territoire particulier, s'inscrivant dans le cadre de la production, de l'échange ou de la consommation des choses.<sup>75</sup> Les acteurs adoptent cette territorialité dans la mesure qu'elle correspond à leur lecture de l'environnement et à la poursuite de leurs intérêts.

2.2.1.2. Grâce aux notions culturelles de territoire et de territorialité, il est désormais possible de pousser plus en avant l'interrogation sur l'espace et l'État.<sup>76</sup> L'historien pourra ainsi se pencher sur les sens, variables dans la durée, des catégories étatiques qui se réfèrent au territoire, tels que la résidence ou la propriété. Ce faisant, il cernera mieux les manifestations et les transformations du code régissant la citoyenneté sur un territoire, tout particulièrement ce passage du droit du sang, du *jus sanguinis*, au droit du sol, au *jus solis*. Il pourra aussi mieux comprendre les mouvances du territoire et

---

<sup>72</sup> Odon Vallet, *L'État et le politique*, Paris, Flammarion, 1994, pp. 11-28 et 63-75. (Coll.: "Dominos", 30)

<sup>73</sup> Claude Raffestin, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Lites, 1980, p. 130.

<sup>74</sup> Ce discours de justification peut avoir comme effet la constitution d'une identité. Michel Foucault, "Questions à Michel Foucault sur la géographie", *Hérodote*, vol. 1 no 1 (1976), p. 81.

<sup>75</sup> Raffestin, *op.cit.*, p. 146.

<sup>76</sup> Jean-Philippe Genêt, "La typologie de l'État moderne, le droit, l'espace", dans Coulet et Genêt (dir.), *op.cit.*, pp. 12-13.

de la territorialité étatiques, leurs dynamiques relationnelles,<sup>77</sup> leur effet de sédimentarisation temporelle. De même, en contextualisant le rapport étatique à l'espace, il évitera les anachronismes et les inadéquations qui lui font voir, dans toute organisation politique sur un territoire donné, un État plus ou moins complet.<sup>78</sup>

2.2.2. Dans toute étude du phénomène culturel de l'État, la représentation de la communauté politique, la Cité, la *polis*, constitue un autre point de convergence. Porteuse de sens, elle procure une référence à la constitution d'autres représentations. Lieu où la rencontre et les échanges avec l'altérité se produisent, elle oriente aussi les enjeux et les stratégies étatiques.

2.2.2.1. Déjà, l'historien ne saurait négliger l'importance capitale du *bonum commune*, représentation idéologique *efficace*, fondement de la légitimité et référence de la discipline. La communauté politique offre le milieu où s'expriment diverses manifestations de la culture politique, dont la moindre n'est pas celle de la Nation, forme particulière de la communauté politique imaginée.<sup>79</sup> Les relations entre l'État et la Nation ne peuvent pas se comprendre sans tracer au préalable la carte des enceintes de la Cité politique. Autre élément constitutif de l'État, la notion de souveraineté renvoie également à celle de la *polis*. Les acteurs en perçoivent sa source à l'intérieur même de la communauté politique, soit concentrée dans un point focal, celui du Roi, soit répartie parmi la multitude, celle du peuple.<sup>80</sup>

---

<sup>77</sup> Selon Alain Guerreau, à la fin du Moyen Âge, "l'affirmation de l'État, ou plutôt des États, s'est effectuée par un mouvement de réarticulation de l'ensemble des rapports sociaux liés à l'espace, mouvement d'affrontement, par redistribution des rôles et par des inventions de nouvelles structures, entre l'Église et les États". Dans "Organisation et contrôle de l'espace: les rapports de l'État et de l'Église à la fin du Moyen Âge", dans Genêt et Vincent (dir.), *op.cit.*, p. 273.

<sup>78</sup> Parmi plusieurs exemples, la notion même d'État féodal est un exemple de ce type d'anachronisme et d'inadéquation. Elle confond le pouvoir du suzerain avec celui du souverain. Le territoire du suzerain est un *dominium*, une propriété privée soumise à l'arbitraire des règles du seigneur. L'État moderne, État de droit où s'exerce le pouvoir du souverain, place la transcendance de la Loi comme norme suprême. Le souverain n'est pas le propriétaire du territoire étatique, il en est le garant de ses lois. Sur la théorie de la souveraineté et ses incidences territoriales, voir Barret-Kriegel, *op.cit.*, pp. 39-64.

<sup>79</sup> Benedict Anderson, *Imagined Communities. Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, Londres et New York, Verso, 1991 (1983), pp. 6-7.

<sup>80</sup> Sur la représentation du peuple en Grande-Bretagne et aux États-Unis, lire Edmund S. Morgan, *Inventing the People. The Rise of Popular Sovereignty in England and America*, New York, W.W. Norton, 1988, 318 p.

2.2.2.2. Les catégorisations de l'État se font à partir du repère de la communauté politique et des divisions qui la traversent. Ces catégorisations fixent la position et l'identité des intervenants dans l'espace du politique, tel que vu précédemment. Dans un État de droit, elles octroient aux citoyens des attributs, des libertés et des droits inhérents à leur condition de membres de la communauté politique. Sur la base de ces catégorisations, les acteurs étatiques évaluent la nature de leurs interventions dans la régulation des conflits communautaires et identitaires, tels que ceux issus des enjeux linguistiques par exemple.<sup>81</sup> De son côté, l'individu accepte ces catégories en fonction de l'intensité de son sentiment d'appartenance à la communauté politique. N'étant pas exclusif en soi, ce sentiment détermine l'*allégeance* du citoyen à l'endroit de l'État.<sup>82</sup> L'allégeance oriente les conduites du citoyen. Elle assure son acceptation effective de l'exercice du pouvoir de l'État. Cet accord se manifeste entre autres avec la participation du citoyen à la *polis*, participation réelle ou fictive régie par les mécanismes de la démocratie.<sup>83</sup>

2.2.3. En procédant à une généalogie de la représentation de la communauté politique, il est possible de mieux saisir les rapports sinon l'imbrication du religieux et du politique, entre l'*ecclesia* et la *polis*. Entendons ici le religieux sous deux dimensions. La première limite *stricto sensu* le religieux à ses traits institutionnels et idéologiques. Plus large, la seconde relève de l'anthropologie, où l'analyse cerne le religieux dans sa gestion des espaces symboliques et représentationnels. Les historiens de l'État pourraient ainsi s'engager sur les pistes déblayées par Ernst Kantorowitz et Ralph E. Giesey, et les prolonger avec un dialogue entretenu avec les philosophes politiques, ceux des traditions allemandes tels que Carl Schmitt et Eric Voegelin, et françaises comme Marcel Gauchet et Claude Lefort.<sup>84</sup> Le cas québécois offre un terreau fertile pour

<sup>81</sup> Gérard Bergeron analyse la question linguistique comme crise de la politique et sa régulation par l'État québécois dans *Pratique de l'État au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1984, pp. 117-142.

<sup>82</sup> Afin d'assurer la légitimité de l'institution, les acteurs étatiques tendent à favoriser les comportements exclusifs d'allégeance. Ce qui nous permet de comprendre d'une part, la sévérité de la sanction disciplinaire pour les crimes de trahison et de sédition et, d'autre part, la valorisation des rituels d'allégeance, de l'attribution de la citoyenneté aux immigrants reçus jusqu'aux diverses cérémonies de commémorations symboliques.

<sup>83</sup> Non seulement les manifestations, mais le sens même du concept de démocratie, se veulent très variables à travers le temps. À ce sujet, dans le cas de la "démocratie" athénienne, Moses I. Finley, *L'invention de la politique*, Paris, Flammarion, 1985, pp. 111-112. (Coll.: "Champs", 305) Pour l'exemple américain, Robert H. Wiebe, *Self-Rule. A Cultural History of American Democracy*, Chicago, University of Chicago Press, 1995, 321 p.

<sup>84</sup> Ernst Kantorowitz, *Les deux corps du Roi*, Paris, Gallimard, 1989 (1959), 634 p. (Coll.: "Bibliothèque des histoires"); Ralph E. Giesey, *Le Roi ne meurt jamais*, Paris, Flammarion,

l'étude des rapports entre Église et État, mais aussi pour l'analyse des emprunts et transferts culturels se reflétant dans les rituels, les représentations symboliques, les croyances, la conception du sacré, le charisme, etc.<sup>85</sup> Néanmoins, la prudence s'impose encore, puisque la transhumance des concepts d'un champ à l'autre, d'une discipline à l'autre, n'est ni chose aisée, ni nécessairement conforme à la réalité historique. Par exemple, dans une étude historique de l'État qui se soucie de la dimension religieuse, la laïcisation et la sécularisation s'avèrent des termes commodes pour rendre compte de la durée, de l'histoire et du mouvement. Toutefois, il y a risque de plonger dans un évolutionnisme niveleur<sup>86</sup> ou dans une lecture idéologique.

3.1. Ici, avec la collecte de faits bruts et leur mise en série explicative, le recours au positivisme ne restitue que partiellement les expressions et représentations de la culture politique. Reconstituant "de l'extérieur", elle n'en saisit pas le sens premier ou, pis encore, le dénature par anachronisme ou le fausse par inadéquation avec l'objet historique.

3.2. En analysant la construction sociale du sens, il serait possible de reconstruire le processus historique "de l'intérieur": c'est-à-dire en utilisant l'interprétation qu'en donnent les acteurs eux-mêmes, ainsi que la perception qu'ils ont de leurs motivations, de leurs intentions et de leur expérience.<sup>87</sup> Là, l'historien doit déceler les indices de la construction du sens à travers les représentations, les valeurs, les normes et les symboles de l'État. Ensuite, il doit opérer une véritable sémiologie de l'exercice du pouvoir, en décoder la signification des catégorisations normatives, des divers enjeux et stratégies étatiques. Toutefois, il y a plus qu'une simple opération de décodage. Interprétant l'information fragmentaire issue de la gestion étatique de l'altérité, l'historien

---

1987 (1960), 350 p.; Carl Schmitt, *Théologie politique*, Paris, Gallimard, 1988 (1970), 182 p.; Éric Voegelin, *Les religions politiques*, Paris, éditions du Cerf, 1994 (1934), 114 p. (Coll.: Humanités"); Marcel Gauchet, *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985, 306 p. (Coll.: "Bibliothèque des sciences humaines"); Claude Lefort, "Permanence du théologico-politique?", *Essais sur le politique, XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 1986, pp. 251-300.

<sup>85</sup> Dans *op.cit.*, pp. 391-394, Pâquet propose une problématique des représentations politiques au Québec du XXe siècle, qui renvoie entre autres à l'imbrication et au désaisissement du religieux et du politique, avec les notions de communautés politiques organique et contractuelle.

<sup>86</sup> Chiffolleau et Vincent, *op.cit.*, p. 298.

<sup>87</sup> Hans Medick, "Missionaries in the Row Boat? Ethnological Ways of Knowing as a Challenge to Social History", dans Lüdtkke, *op.cit.*, pp. 41-71.

tente de saisir les bribes du dialogue entre les acteurs étatiques et l'ensemble des citoyens, d'en comprendre la teneur et de le reconstituer dans une forme compréhensible. Aussi peut-on concevoir une histoire de l'État comme une lecture *herméneutique*.<sup>88</sup>

## Pratique méthodologique

1. La quête de l'indice et la lecture herméneutique correspondent en cela aux nouvelles tendances de l'histoire culturelle et de l'anthropologie historique.<sup>89</sup> Les approches sémiologique incitent l'historien à reconnaître que les sens culturels peuvent être véhiculés par différents vecteurs, que les manifestations politiques aussi bien que les sermons, les discours ou les textes peuvent être décodés et interprétés. Toutes les sources, y compris les séries nominatives tirées des recensements, peuvent être considérées comme des textes aux multiples indices, ce qui libère l'historien des conceptions positivistes de la saisie des données, tout en attirant son attention sur l'objectif fondamental de l'interprétation.<sup>90</sup> Désormais, plus que sa représentativité, c'est le caractère révélateur de l'indice qui importe, puisqu'il dévoile des éléments partiels du changement social, des fragments de sens.<sup>91</sup>

---

<sup>88</sup> Selon Paul Ricoeur, une herméneutique "est soucieuse de reconstruire l'arc entier des opérations par lesquelles l'expérience pratique se donne des oeuvres, des auteurs et des lecteurs". Voir *Temps et récit*, t. 1, *L'intrigue et le récit historique*, Paris, Seuil, 1983, p. 107. (Coll.: "Points-Essais", 227)

<sup>89</sup> Sur la quête de l'indice, Carlo Ginzburg et Carlo Poni, "La micro-histoire", *Le Débat*, no 17, 1981, pp. 136-136. Ginzburg y voit même un paradigme déterminant les orientations de la recherche scientifique. Lire "Spie. Radici di un paradigma indiziaro", *Miti, emblemi, spie. Morfologia e storia*, Turin, Einaudi, 1986, pp. 158-209.

<sup>90</sup> Richard Wightman Fox et T. J. Jackson Lears, "Introduction", dans *The Power of Culture. Critical Essays in American History*, Chicago, University of Chicago Press, 1993, p. 2. Voir aussi Hayden White, "Interpretation in History", *Tropics of Discourse. Essays in Cultural Criticism*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1978, pp. 51-80.

<sup>91</sup> Ce choix de perspective se rapproche des stratégies de recherche employées par les historiens de la *microstoria*, tels Edoardo Grendi, Carlo Ginzburg et Giovanni Levi. Sur la *microstoria*, on lira Ginzburg et Poni, *loc.cit.*, pp. 133-136; Jacques Revel, "L'histoire au ras du sol", dans Giovanni Levi, *Le pouvoir au village, Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989, pp. i-xxxiii; Edward Muir, "Observing trifles", dans Edward Muir et Guido Ruggiero (dir.), *Microhistory and the Lost Peoples of Europe*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, 1991, pp. vii-xxviii; Giovanni Levi, "On Microhistory", dans Peter Burke (dir.), *New Perspective on Historical Writings*, University Park (Pennsylvania), P.U.S. Press, 1991, pp. 93-113; Jean Boutier et Dominique Julia, "Ouverture: à quoi pensent les historiens?", *Autrement, Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, no 150-151, janvier 1995, pp. 46-49; ainsi que les articles de



2. Manifeste dans sa gestion de l'altérité, la nature relationnelle et dialogique de l'État complique singulièrement la tâche de l'historien. Son étude exige de la part du chercheur une connaissance de la théorie, de la pratique et du personnel du gouvernement. Ces trois types de connaissance renvoient soit à l'histoire de la pensée politique, à l'histoire des institutions ou encore à l'histoire sociale, prise ici dans son acceptation la plus large. Avec le cloisonnement de la discipline historique en sous-sections spécialisées, parfois étanches, il s'avère difficile pour le praticien de se mouvoir avec aisance dans ces différentes spécialités,<sup>92</sup> afin de procéder à cette lecture herméneutique. Plus encore, l'historien doit discerner, parmi toute une poussière d'informations, le foisonnement des indices de l'exercice du pouvoir étatique, en déchiffrer leur signification, reconstruire les modes de rationalité qui sous-tendent leur ordonnancement, pour enfin les interpréter sous une forme compréhensive. Enfin, pour éviter l'anachronisme et l'inadéquation, il doit adopter une conceptualisation souple, à usage heuristique, appropriée à l'étude de son objet historique. Autant de contraintes pouvant entraver l'étude historique de l'État.

3. Aussi, dans sa pratique du métier, l'historien de l'État doit adopter au préalable un cadre opératoire d'analyse.<sup>93</sup> Suggérons-en un afin d'appréhender la complexité de l'État à la fois dans la succession structurante des actes d'institutions, et dans la dimension plus aléatoire des acteurs étatiques, de leurs enjeux et stratégies. Ce cadre permettrait l'usage d'une *temporalité à géométrie variable*, fidèles aux diverses dynamiques historiques, avec ses périodisations

---

Ginzburg, de Grendi et de Revel composant le dossier "Sulla microstoria", *Quaderni storici*, no 86, agosto 1994, pp. 511-575.

<sup>92</sup> Bonney, *op.cit.*, p. 193.

<sup>93</sup> Dans *op.cit.*, pp. 13-14, Pierre Rosanvallon indique quatre impératifs de méthode à toute étude historique de l'État, ceux de déglobalisation, de totalisation, d'hierarchisation et d'articulation. La déglobalisation implique l'abandon d'une vision simplifiée de l'État qui le ramènerait à une structure unifiée et cohérente, constituant ainsi un héritage à gérer, un donné à infléchir ou un enjeu à disputer. À l'inverse, la totalisation veut éviter le sectionnement de l'action étatique en multiples domaines spécialisés, tels que l'économique, le social, le policier, etc. Toute coupe tend à renforcer et à raffiner une conception instrumentale de l'État, dans laquelle il devient une structure extérieure agissant sur la société. La hierarchisation, elle, cherche à produire une intelligibilité comparative, essentielle afin de saisir les spécificités étatiques et nationales. Aussi, se méfiera-t-on des perceptions continues et homogènes du phénomène étatique moderne, telles que comprises dans des explications historicistes comme la marche à la modernisation ou le développement du capitalisme. Enfin, l'histoire de l'État doit être "le produit d'une articulation entre l'histoire des faits et l'histoire des idées et des représentations sociales". Incarnant le principe de souveraineté, l'État est plus qu'un appareil administratif. Il constitue "une figure politique abstraite", "une forme efficace de représentation sociale".

propres.<sup>94</sup> Ici, l'historien pourrait employer la méthode de la "*thick description*" comme forme d'interprétation systématique.<sup>95</sup> Aussi, l'étude de l'État pourrait être envisagée selon deux plans d'analyse interreliés et interdépendants, ceux de la macro et de la microanalyse. La macroanalyse couvrirait les aspects globaux du phénomène étatique, avec les structures institutionnelles, les normes, valeurs et représentations collectives, les rapports entre la Société civile et l'État, etc. Quant à elle, la microanalyse s'intéresserait plus particulièrement aux acteurs individuels impliqués, à la détermination de leurs objectifs et de leurs stratégies, etc.

3.1. La macroanalyse orienterait son faisceau sur les interrelations dialogiques entre l'élaboration de l'État, institution politique, et les tendances macro-sociales, économiques et culturelles, porteuses du changement social. Elle s'intéresserait aux rapports entre l'État et les changements technologiques, la transformation des modes de production économique, l'évolution démographique, la différenciation, la stratification et l'institutionnalisation des différents groupes sociaux, l'élaboration des diverses représentations, normes, valeurs et symboles collectifs, etc. La macroanalyse se pencherait également sur les interrelations de l'État avec d'autres représentations collectives, celles de la Société civile, de la Nation et de l'Église, et avec les institutions délimitatrices de ces références. Les rapports entre les divers ordres de la gouvernance, à l'interne comme à l'externe, pourraient aussi constituer des objets de recherche macroanalytiques. Avec les mises en garde qui s'imposent quant à sa pertinence, la comparaison macroanalytique d'un État avec d'autres prendrait une valeur heuristique indéniable, en retraçant la présence de similitudes et de différences importantes entre les objets d'études, plus particulièrement en ce qui a trait aux éléments de culture politique.<sup>96</sup> Enfin, en

<sup>94</sup> Guinée et Sirinelli, *op.cit.*, p. 307.

<sup>95</sup> Plus qu'une simple observation empathique, la description "dense" veut décoder le réseau complexe du sens, repérer les différences plutôt que les schémas connus ou attendus, et décrire l'ensemble d'habitudes et de règles dans lequel certains symboles et certaines actions sont inscrits. Élaborée par l'anthropologue Clifford Geertz et utilisée par les historiens de l'*alltagsgeschichte*, la description "dense" ne veut pas réduire la complexité du réel et de l'expérience par des théories formelles. Elle tente plutôt de chercher le lien systématique qui relie entre eux des éléments spécifiques d'une culture donnée. La logique de la reconstruction interprétative d'une culture suit donc des règles différentes de celles de la logique exprimée par les acteurs. Voir Geertz, "Thick Description: Toward an Interpretative Theory of Culture", *op.cit.*, pp. 3-30; Medick, *op.cit.*, pp. 41-71; Lipp, *loc.cit.*, pp. 53-55.

<sup>96</sup> Pour un plaidoyer enthousiaste en faveur de l'histoire comparée, lire Wim Blockmans, "Les origines des États modernes en Europe, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles: état de la question et perspectives", dans Blockmans et Genêt (dir.), *op.cit.*, pp. 1-6. Pour une critique plus réticente à son endroit, voir Veyne, *op.cit.*, pp. 152-157.

priviliégiant une approche inductive, la macroanalyse pourrait mieux cerner les phénomènes de sédimentarisation temporelle inhérents à la compréhension de l'État. Une explication tirée des mises en série séquentielle serait inappropriée, puisqu'elle renvoie à l'abstraction des lois causales de l'histoire.<sup>97</sup>

3.2. La compréhension des dimensions normative et symbolique de l'État, en particulier dans son "*effet d'universel*", nous oblige à retourner à la genèse de l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire à l'acteur. Allant de pair avec une perspective macroanalytique,<sup>98</sup> la microanalyse permettrait de mieux saisir les indices de l'établissement quotidien d'un ordre disciplinaire, la mise en scène journalière de l'État, l'élaboration de sa légitimité au jour le jour. Une étude de l'État sous l'approche de la culture politique ne saurait pas éviter les systèmes étatiques d'information, que ce soit à travers le fonctionnement spécifique du microcosme bureaucratique,<sup>99</sup> ou par le relais d'agents périphériques, comme les journalistes et autres employés des médias d'information.<sup>100</sup> Aussi, la microanalyse s'attacherait à retracer les réseaux de communication entre les acteurs étatiques, la spécialisation et l'arborescence subséquente de leurs relais. S'appuyant sur les techniques informatiques, une prosopographie systématique permettrait l'identification de ces réseaux enchevêtrés des acteurs, leurs relations personnelles et familiales se nouant dans l'exercice du pouvoir:

---

<sup>97</sup> Malgré sa grande valeur heuristique pour l'historien de l'État, le programme de recherche de Norbert Élias tombe dans ce travers à la suite de Max Weber. Ce travers est particulièrement manifeste avec le noyau dur du programme d'Élias, celui d'une théorie de la civilisation, théorie fondée sur le présumé de lois causalistes, comme celles du monopole. Sur la théorie de la civilisation, voir Élias, *op.cit.*, pp. 181-297. Sur l'usage des lois historiques, *ibid*, p. 28 note 1. Sur la loi du monopole, *ibid*, pp. 25-41. Aussi adhère-t-il à une conception causaliste dans l'analyse du processus social menant à la monopolisation, parlant de mécanismes plutôt que de tendances, mécanismes évolutifs et continus les uns enclenchant les autres. Élias a aussi tendance à surestimer les stratégies de reproduction sociale dans l'acquisition des normes, réduisant d'autant les stratégies de résistance. *Ibid*, pp. 307-309. Enfin, son modèle reste fondé largement sur l'étude de la France, l'Allemagne et de l'Angleterre, excluant l'élaboration de l'État en Italie, en Suisse, dans l'Empire austro-hongrois, aux Pays-Bas, en Suède et au Danemark. Pour une critique d'Élias, Blockmans, *op.cit.*, p. 7.

<sup>98</sup> Une microanalyse privée d'une macroanalyse entraîne des problèmes d'échelle. Ainsi, il y a risques d'extrapolation et de généralisation faites à partir de l'étude de cas individuels. Sans sa contrepartie macroanalytique, une microanalyse de l'État peut engendrer des conclusions inadéquates. Giorgio Chittolini, "The "Private", the "Public", the State", *Journal of Modern History*, vol. 67, Supplement, December 1995, p. S60.

<sup>99</sup> Bourdieu, "Esprit d'État...", *op.cit.*, pp. 129-130.

<sup>100</sup> Au Québec, les prometteuses études prosopographiques de Fernande Roy et de Jocelyn Saint-Pierre sont engagées dans ce sens.

les solidarités, les alliances, les rivalités et les neutralités.<sup>101</sup> Toutefois, elle ne saurait se limiter aux seuls exercices de taxonomie relationnelle. En effet, il n'est guère fécond d'accumuler des données sur des relais mécaniques au sein de l'État, sans tenter un effort de reconstitution de leur univers de sens. Sans cette dimension culturelle, il est difficile de jauger la constitution et la transmission du capital symbolique et du patrimoine politique des acteurs en présence,<sup>102</sup> éléments déterminant la nature de leurs enjeux et stratégies. Toute prosopographie devrait donc s'accompagner, à l'instar des tenants de la *microstoria*, une réflexion anthropologique sur l'élaboration de cette culture politique étatique.

4. Guidée par ces points de méthode, l'histoire de l'État deviendrait ainsi un lieu pluri-disciplinaire, dépassant les ornières de la sociologie politique, de l'histoire administrative et légale. Elle demanderait de la part de ses praticiens un souci constant de la complexité du réel. En plaçant au centre de ses préoccupations l'acteur, elle pourrait mieux cerner la dynamique dialogique de la gestion étatique de l'altérité. En perçant la signification des indices, elle supposerait une sémiologie de l'exercice du pouvoir. Enfin, en reconstituant et en interprétant sous une forme compréhensible les relations pleines de *sens* des différents acteurs, elle relèverait d'une lecture herméneutique de la réalité passée. Sous l'approche de la culture politique, l'étude de l'État serait ainsi révélatrice des multiples facettes du changement social, tel que vécu et perçu par les acteurs politiques. L'histoire de l'État confinerait désormais à une *anthropologie historique*.

---

<sup>101</sup> Guenée et Sirinelli, *op.cit.*, pp. 302-303.

<sup>102</sup> Par patrimoine politique, entendons ici "la mémoire des positions politiques qu'ont occupé différents ascendants, mais également un élément idéologique qui est censé se transmettre dans une parentèle". Un exemple de ce dernier volet pourrait être l'anticléricalisme. Abélès, *op.cit.*, p. 105.